

**PROCES VERBAL**

**Réunion du Conseil Municipal du mardi 12 mars 2024**

**Date de la convocation**

Le 7 mars 2024

**Date de l'affichage**

Le 7 mars 2024

**Présents :**

**Excusés :**

**Avait donné procuration :**

**Secrétaire de séance :**

L'an deux mil vingt-quatre, le douze mars à dix-neuf heures 15 minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle annexe sous la présidence de Monsieur Jean-Charles PAILLART, Maire.

MM. PAILLART, Mmes FRANCOIS, PEREIRA, OUIN, LACOMBLE, DERWEDUWEN, MM DRELY, ELIE, MARY, TESTARD, NACHUN, FAUCHEUX, FRANCOIS Marc.

Mme PEAUCELLIER

Mme PEAUCELLIER à Mr PAILLART

Mr ELIE

**A l'ordre du jour**

- Adoption du Procès-Verbal du mardi 16 janvier 2024
- Droit de préemption : ventes parcelles terrain AD 38 et AD 41 hameau du Plouy Louvet
- Poste d'adjoint technique territorial à temps complet au 16 avril 2024 (titularisation)
- Création contrat PEC agent des espaces verts au 2 avril 2024 pour 12 mois
- Création poste à durée déterminée 16h/semaine (modulables) pour 4 mois renouvelable (cantine et ménage)
- Brocante : nomination d'un régisseur, tarif emplacement pour les professionnels et fête communale 2024
- Bassin de Natation de Savignies : participation 2024 (fiscalisation ou défiscalisation)
- Cté Agglo du Beauvaisis :
  - transfert de compétence réseaux de chaleur (\*)
  - rapport d'activité et de situation en matière de développement durable 2022-2023 (\*)
  - rapport sur la qualité et le prix du service de prévention et de gestion des déchets 2022 (\*) (\*) documents à consulter en mairie
- Adico : renouvellement licences microsoft
- Pêche communale : tarifs étagés pour les administrés et invités à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025
- Questions diverses.

Monsieur Jean-Charles PAILLART, Maire préside et remercie les membres présents à la réunion de Conseil Municipal.

Il demande aux Conseillers présents de respecter une minute de silence en hommage à Monsieur Guy TESTARD et Monsieur Roger WIDOOT, décédés ces derniers jours. Ces deux personnes ont été conseiller municipal et adjoint à la commune

Il demande le rajout de 1 point supplémentaire à l'ordre du jour de la réunion :

- Arrêté municipal temporaire : 30kms/heure dans la rue du Manoir entre le cimetière et la décharge communale le temps des travaux de voirie

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le rajout d'un point supplémentaire.**

## **1 - Adoption du Procès-Verbal du mardi 16 janvier 2024**

### **Remarque de Madame OUIN :**

Souhaite des précisions sur la prime exceptionnelle aux agents concernant le pouvoir d'achat : combien d'agents sont concernés et pourquoi avoir voté 50% et non 100%

Réponse : 5 agents sont concernés et le conseil municipal a délibéré en ce sens.

Monsieur NACHUN souhaite savoir si une enveloppe budgétaire est attribuée par l'état pour les primes de la fonction publique territoriale comme dans la fonction publique hospitalière

Réponse de Monsieur PAILLART : En ce qui concerne la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat qui sera versée aux 5 agents, aucune enveloppe budgétaire n'est attribuée par l'Etat.

### **Remarque de Madame PEREIRA :**

Motion de Délégation de Service Public prise pour le plafonnement des vols des avions :

Elle précise qu'un article de presse du 31 janvier dernier stipule qu'au lieu d'être limité à 32.000 mouvements (décollages ou atterrissages), l'aéroport de Beauvais devrait passer à 50.000 mouvements par an et non pas à l'horizon des 30 ans comme ça a été évoqué en réunion de conseil.

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu et signe le registre.**

## **2 – Droits de préemption : ventes parcelles terrain AD 38 et AD 41 hameau du Plouy Louvet**

*Proposition de Monsieur PAILLART :*

Ventes parcelles terrain AD 38 et AD 41 hameau du Plouy Louvet

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer de droit de préemption sur ces ventes.**

## **3 – Poste d'adjoint technique territorial à temps complet au 16 avril 2024 (titularisation)**

A la réunion de conseil du 28 février 2023, il a été décidé de créer un poste d'adjoint technique **stagiaire**.

Monsieur PAILLART propose de **titulariser** cet agent au poste d'adjoint technique territorial à effet du 16 avril 2024 sur un temps d'emploi de 35h/semaine.

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de titulariser l'agent au poste d'adjoint technique territorial à effet du 16 avril 2024 pour un temps d'emploi de 35h/semaine et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs correspondants.**

#### **4 – Création d'un contrat PEC agent des espaces verts au 2 avril 2024 pour 12 mois, 20h/semaine**

*Proposition de Monsieur PAILLART :*

Monsieur PAILLART propose de recruter une personne en contrat PEC au poste d'agent des espaces verts pour pallier aux travaux d'été. Le poste est à pourvoir au 2 avril 2024 sur un temps d'emploi de 20h/semaine.

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de créer un contrat PEC au poste d'agent des espaces verts à effet du 2 avril 2024 pour un temps d'emploi de 20h/semaine et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs correspondants.**

#### **5 – Création d'un poste à durée déterminée, 16h/semaine (modulables) pour 4 mois renouvelable (cantine et ménage)**

*Monsieur PAILLART donne la parole à Madame PEREIRA*

Madame PEREIRA expose la nécessité de recruter une personne à 16h/semaine en renfort à Madame FISSIER.

2h/jour le soir pour le ménage au groupe scolaire

2h/jour le midi pour la cantine

Madame FISSIER actuellement en contrat PEC occuperait à la rentrée scolaire 2024/2025 le poste d'animateur qui est vacant depuis septembre 2023.

Madame PEREIRA remercie Madame DERWEDUWEN pour sa disponibilité pour les remplacements cantine.

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de créer un contrat à durée déterminée pour un temps d'emploi de 16h/semaine modulables pour 4 mois renouvelables et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs correspondants.**

#### **6 – Brocante : nomination d'un régisseur, tarif emplacement pour les professionnels et fête communale 2024**

*Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS*

Madame FRANCOIS rappelle qu'habituellement la brocante et la fête foraine ont lieu le 3<sup>ème</sup> dimanche de mai. Cette année ce week-end tombe avec la pentecôte.

A la demande des forains (qui ne sont jamais disponibles à la pentecôte) ces manifestations sont retardées d'une semaine.

Fête communale les 25/26/27 MAI et brocante le 26 MAI

Régisseurs brocante :           Monsieur Philippe NACHUN – titulaire  
  Madame Denise DERWEDUWEN – suppléante

Pas de changement par rapport à 2023.

Madame FRANCOIS propose de créer un tarif pour les professionnels : 5€/m linéaire et pas de mètre gratuit.

Pour les particuliers pas de changement : 4€/m linéaire et 1 mètre gratuit.

Inscription à partir du 2 mai jusqu'au 21 mai à la mairie (soit 5 permanences).

Madame PEREIRA informe que le Président du Club de foot (Eric Pruvost) à candidaté pour tenir la buvette et/ ou de la restauration. Elle a vu Herchieschool sollicité les parents d'élèves sur « Facebook » pour les aider à tenir les stands buvette et restauration de la brocante.

Madame PEREIRA insiste sur le fait de ne pas mettre le club de foot à l'écart car l'année dernière il avait rendu service.

Madame FRANCOIS confirme que le club de foot ne sera pas mis à l'écart et qu'elle a déjà contacté les 2 présidents afin de leur proposer le partage des stands. Il a été convenu que le club de foot s'occuperait de la restauration et Herchieschool de la buvette.

Madame FRANCOIS précise que les recettes des emplacements seront reversées comme à l'accoutumé à Herchieschool qui assurera le marquage au sol et le placement des exposants.

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les informations ci-dessus énumérées et accepte les tarifs d'emplacement de 5€ pour les professionnels et 4€ avec 1 mètre gratuit aux particuliers.**

## **7 – Bassin de Natation de Savignies : participation 2024 (fiscalisation ou défiscalisation)**

*Proposition de M. Le Maire :*

La participation de la commune d'Herchies s'élève à 8 846€ pour 2024.

Les cours de natation sont dispensés en 2 sessions : les élèves de CE2/CM1/CM2 de septembre à mi-décembre et les élèves de GS - CP - CE1 de mars à juin, soit 18 élèves par session auxquels s'ajoutent les enfants résidents à l'extérieur et pour lesquels la facturation sera prise en charge par les communes de résidence puisqu'elles sont adhérentes au SIE bassin de natation de Savignies (dans le cas où la commune de résidence ne serait pas adhérente au syndicat, la participation serait prise en charge par notre commune).

Cette somme est fiscalisée (prélevée directement sur le budget de la commune).

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la participation 2024 de 8 846€ pour le Bassin de Natation de Savignies et décide de rester fiscalisé pour l'année 2024.**

## **8 – Cté Agglo du Beauvaisis :**

- transfert de compétence réseaux de chaleur (\*)
- rapport d'activité et de situation en matière de développement durable 2022-2023 (\*)
- rapport sur la qualité et le prix du service de prévention et de gestion des déchets 2022 (\*)

(\*) Documents à consulter en mairie

*Proposition de M. Le Maire :*

- **Transfert de compétence réseaux de chaleur**

Conformément à la loi et afin de lutter contre le changement climatique et la pollution de l'air, la Communauté d'agglomération du Beauvaisis a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial en décembre 2020.

Celui-ci a notamment comme objectifs pour 2026 :

- Une réduction de 24% des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques ;
- Une augmentation de la production locale d'énergies renouvelables de 60%.

Par ailleurs, l'étude de Planification Energétique, qui a précédé le PCAET, a pour objectif que la production d'Energies Renouvelables couvre 54% des besoins de consommation.

Au regard des données existantes, d'autres collectivités de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pourraient avoir un intérêt à réaliser un réseau de chaleur (logements collectifs, équipements publics, entreprises...).

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Approuve le transfert de compétence « création et exploitation des réseaux publics de chaleur et de froid » à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.
- Approuve le projet de modification statutaire en étendant le champ des compétences facultatives de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis par l'ajout de la compétence telle que définie ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision

- **Rapport d'activité et de situation en matière de développement durable 2022-2023**

Rapport qui a été voté lors du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023 et porté à la connaissance du Conseil Municipal d'Herchies. Pas de remarque.

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'activité et de situation en matière de développement durable 2022-2023**

- **Rapport sur la qualité et le prix du service de prévention et de gestion des déchets 2022**

Rapport qui a été voté lors du Conseil Communautaire et porté à la connaissance du Conseil Municipal d'Herchies. Pas de remarque.

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport sur la qualité et le prix du service de prévention et de gestion des déchets 2022**

## **9 – ADICO : renouvellement licences Microsoft**

*Proposition de M. Le Maire :*

Renouvellement licences Microsoft 365 pour 4 ans. Coût : 217€/ans

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement des licences Microsoft et autorise le maire à signer le contrat correspondant.**

## **10 – Pêche communale : tarif étang pour les administrés et invités à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025**

*Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS*

Madame FRANCOIS précise qu'actuellement les tarifs sont les suivants :

20€ l'année pour les administrés  
5 € la journée par invité

Lors de sa réunion de novembre 2023 la commission pêche proposait d'augmenter les tarifs des cartes à effet du 1<sup>er</sup> **janvier 2024** comme suit :

30€ l'année  
10 € la journée par invité

Par oubli Madame FRANCOIS n'a pas mis ce point à l'ordre du jour de la dernière réunion de conseil municipal de l'année 2023, elle propose donc de voter dès maintenant les tarifs ci-dessus énumérés à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les tarifs ci-dessus énumérés qui prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

## **11 – Questions diverses**

✓ **Madame FRANCOIS** informe :

- Que le city stade est presque terminé, prochainement le chemin sera fait en béton lavé  
Madame DERWEDUWEN demande s'il est prévu de faire un drainage autour du city stade car il y a énormément d'eau stagnante  
Réponse de Madame FRANCOIS : les travaux ne sont pas terminés et le problème sera réglé prochainement – cela a été vu avec l'entreprise.
- Que Monsieur Gaëtan FAURIAUX (jeune du village) et Monsieur BAVARD (habitant) remercient la municipalité pour la construction du city stade.
- Qu'une plaque a été offerte par la municipalité pour les obsèques de Monsieur Guy TESTARD et une gerbe de fleurs pour Monsieur WIDOOT (la famille du défunt ne souhaitait que des fleurs).
- Qu'actuellement en cas de décès d'un administré et avec l'accord des familles, un avis de décès est affiché sur le panneau de la mairie. Certains administrés ont demandé à être informés par mail des décès d'administrés.

Mme PEREIRA informe que certaines pompes funèbres déconseillent aux familles de faire paraître l'évènement (dans la presse, sur facebook et autres sites) afin d'éviter les cambriolages pendant les obsèques.

Il est donc décidé de transmettre les avis de décès uniquement aux conseillers municipaux qui auront en charge de relayer l'information oralement.

- Que la rivière n'a pas encore été ré-empoisonnée à cause du mauvais temps.
- ✓ **Monsieur FAUCHEUX** souhaite savoir combien de temps le pont de Milly va être fermé.  
Réponse de Monsieur PAILLART : pont fermé pour 2 ans minimum.  
Une étude sur les travaux à exécuter est en cours, ensuite la commune de Milly devra attendre les accords de subventions et ensuite réaliser des travaux.
- ✓ **Monsieur TESTARD Aurélien** remercie Mme FRANCOIS pour l'hommage rendu à son grand-père lors de la cérémonie religieuse.

Il souhaite savoir pourquoi sous le panneau « interdit aux camions de 15 tonnes » au niveau du rond-point il n'est pas stipulé « sauf dessertes agricoles »  
Réponse de Monsieur PAILLART : afin d'éviter que les camions ne s'engagent malgré tout dans le village. Par contre cette exception « sauf dessertes agricoles » est stipulée dans l'arrêté municipal.

✓ **Madame PEREIRA** souligne qu'il est indiqué dans un arrêté municipal que la rue de l'Eglise est limitée à 30 km/h. Le panneau est inexistant, elle souhaite qu'un panneau soit installé car les voitures roulent vites.

✓ **Monsieur PAILLART** informe que des panneaux 30kms ont été installés pour limiter la vitesse dans la rue du Manoir à hauteur du cimetière jusqu'à la décharge. Il propose de prendre un arrêté temporaire pendant la réalisation des travaux.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de prendre cet arrêté temporaire.**

✓ **Madame LACOMBED** souhaite que la municipalité organise de nouveau le repas des aînés et les vœux du Maire.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de reprendre ces 2 manifestations.**

- Informe que le panneau indiquant « parking » au coin du chemin du Brule est caché par la haie de Monsieur Thomas BON  
Réponse de Madame FRANCOIS : la demande d'élagage a été faite auprès du propriétaire (Mr BON)
  - Informe que le parterre de fleurs de la résidence la Peupleraie est tristounet  
Réponse de Madame FRANCOIS : des fleurs vont être replantées
  - Se plaint du bruit fait par les enfants à côté du jeu au stade de foot. Serait-il possible de mettre un panneau « veuillez respecter le voisinage ».
- ✓ **Madame OUIN** souhaite qu'un panneau 30kms/h soit installé dans la rue Roger Froissart. Un arrêté municipal a déjà été pris pour limiter la vitesse dans certaines rues du village.

✓ **Madame DERWEDUWEN** fait circuler des photos :  
- Peinture à faire au cimetière et au stade  
Réponse de Madame FRANCOIS : c'est programmé. En ce qui concerne le cimetière le chantier d'insertion de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis remet actuellement en état les joints de briques du mur d'enceinte, ils repeindront également le calvaire et la barrière.

Madame FRANCOIS a également demandé au responsable du chantier d'insertion que soient nettoyées et restaurées les tombes des anciens combattants

- Remettre en état les panneaux d'affichage dans le village
- Serait-il possible de mettre un panneau STOP au Val de Bray ?

Réponse de Monsieur PAILLART : non

- Trottoirs pas entretenus malgré l'arrêté municipal
- Manifestation Napoléonienne. Avons-nous reçu des accords de subvention ?

Réponse Monsieur PAILLART : non pas à ce jour.

En fin de séance, il est remis aux conseillers municipaux les lettres d'information sur le PLUi. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

La séance est levée à 21h15.

La parole est donnée à certains propriétaires de la résidence la Peupleraie (Famille GODEBERT, LIOTARD et Monsieur ANTY) concernant une prolifération des rats.

Réponse de Monsieur PAILLART : il n'y a plus de piègeurs agréés pour les exterminer. Monsieur PAILLART s'engage à commander des appâts et à les déposer chez les propriétaires concernés.